

## BULLETIN DE CANDIDATURE

### CANDIDAT

<b>NOM ET PRÉNOM</b> (Lettres majuscules)	<b>ADRESSE</b>			<b>Membre résidant dans le quartier</b>  v	<b>Personne représentant un établissement commercial industriel ou institutionnel situé dans le quartier</b> v	<b>JE DÉCLARE ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER</b>  <b>SIGNATURE</b>
	Adresse du membre du conseil de quartier ou Adresse de l'établissement s'il s'agit d'une personne représentant un établissement commercial, industriel ou institutionnel situé dans le quartier	Numéro	Rue, local ou appartement			

Lorsqu'une personne candidate est membre du conseil de quartier à titre de représentant d'un établissement commercial, industriel ou institutionnel situé dans le quartier, elle doit déposer un document émanant d'une personne en autorité de cet établissement ou, si cet établissement appartient à une personne morale, une résolution du conseil d'administration de celle-ci, attestant qu'elle représente cet établissement.

### PERSONNES QUI APPUIENT LA CANDIDATURE

<b>NOM ET PRÉNOM</b> (Lettres majuscules)	<b>ADRESSE</b>			<b>Électeur résidant dans le quartier</b> v	<b>Personne représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier</b> v	<b>JE DÉCLARE ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER</b>  <b>SIGNATURE</b>
	Adresse de la résidence de l'électeur ou Adresse de l'établissement s'il s'agit d'une personne représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.	Numéro	Rue, local ou appartement			

Lorsqu'une personne qui appuie la candidature est membre du conseil de quartier à titre de représentant d'un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier, elle doit déposer un document émanant d'une personne en autorité de cet établissement ou, si cet établissement appartient à une personne morale, une résolution du conseil d'administration de celle-ci, attestant qu'elle représente cet établissement.

Une personne ne peut signer un bulletin de candidature qu'une seule fois, même si elle est membre du conseil de quartier à plus d'un titre.